

...vait rien de mieux à nous écrire, il aurait  
sagement fait de garder le silence.

« Il a en mains, dit-il, les preuves de la  
fausseté des « insinuations » de la *Bour-  
gogne*, et il donne un démenti absolu aux  
« calomnies » dont il a été l'objet dans ce  
journal.

« Nous venons de relire ces articles du 10 juin  
d'insinuations, nous n'en avons trouvé  
aucune à l'adresse du citoyen Fourneau,  
mais nous y avons vu au contraire l'im-  
putation de faits précis et parfaitement  
détériorés. Est-ce sur chacun de ces faits  
que porte le « démenti absolu » ?

« Nous avons dit avec la *Bourgogne*, dont  
nous avions les meilleures raisons de croire  
les renseignements exacts, que le citoyen  
Fourneau avait été pieusement élevé par  
une famille chrétienne...

« Est-ce vrai ou faux ?

« Qu'il avait été ordonné prêtre dans la  
cathédrale d'Angers...

« Est-ce vrai ou faux ?

« Que dans l'enthousiasme de sa foi, il  
avait sollicité la faveur d'être admis dans la  
Compagnie de Jésus...

« Est-ce vrai ou faux ?

« Qu'après avoir, pendant plusieurs années,  
exercé le saint ministère, il a renié sa  
foi...

« Est-ce vrai ou faux ?

« Que le 14 novembre 1807, il a épousé à  
Lausanne une Allemande, Louise Neus-  
tritt, née à Malbourg, dans le grand-duché  
de Bade...

« Est-ce vrai ou faux ?

« Et que depuis cette époque, il va de réu-  
nion en réunion, prêchant la rebellion à  
l'Eglise et l'apostasie... »

« Est-ce vrai ou faux ?

« Si tout cela est vrai, sur quoi porte donc  
le « démenti absolu » du citoyen Fourneau ?

« Si tout cela est faux, comment n'a-t-il  
pas compris que les termes équivoques de  
sa lettre ne constituent pas un démenti  
suffisant ?

« Nous avions oublié déjà ce *détroqué*, il  
eût mieux valu pour lui bénéficier de cet  
oubli. Vainement il se débat contre les  
justes conséquences de son parjure et de  
son apostasie; les doctrines chères à M.  
Ferry n'ont pas fait tant de progrès en  
France que de pareils actes n'y excitent  
encore la répulsion et le mépris. »

### LETTRE DE PARIS

de notre correspondant parti culier  
Paris, 19 juin.

La loi d'amnistie a été présentée à la  
Chambre et M. de Freycinet a justifié sa  
dernière évolution, dans un exposé  
des motifs qui a eu l'agrément des  
gauches. La fameuse question est donc  
officiellement tranchée. M. de Frey-  
cinet a obéi à M. Gambetta et les grou-  
pes républicains vont suivre avec le  
même empressement que les moutons de  
Panurge.

On savait cela dès hier soir, et cepen-  
dant les feuilles intransigeantes affectent  
encore, ce matin, de mettre cette  
solution en doute.

Ils répandaient le bruit que M. Jules  
Grévy persistait à appréhender les  
conséquences de l'amnistie, qu'il hésitait  
toujours, et qu'hier même, il  
n'était pas encore décidé. Pauvre M.  
Grévy ! lui attribuer une volonte personnelle,  
le supposer capable de ne pas  
s'incliner devant les propositions de  
ses ministres, alors que ces propositions  
s'appuient sur les ordres  
de M. Gambetta qui dispose de la ma-  
jorité, mais c'est oublier que, depuis  
qu'il est Président de la République, il  
n'a jamais fait autre chose que de mettre  
en pratique son fameux amendement  
de 1848. Evidemment, ce n'est pas  
lui qui peut faire échec à l'amnistie.

On ajoutait que le centre gauche du  
Sénat ne capitulerait pas, ce qui était  
toutement d'être la Chambre des  
députés. Hélas ! le fameux centre  
gauche est en train de passer à l'ennemi,  
les plus braves et aussi les moins nom-  
breux s'abstiendront, tout le reste  
opérera comme les deux autres grou-  
pes de la gauche.

Je n'en veux pour preuve que le lan-  
gage tenu par le *Parlement* et le *Soleil*,  
le premier proclamant en ces termes  
la nécessité de l'abstention : « Ils veulent  
l'amnistie, soit ! Qu'ils la fassent  
eux-mêmes ou la fassent faire par  
ceux qui l'ont toujours soutenue; mais  
la faire faire par ceux qui l'ont toujours  
combattue, en vérité, c'est un raffinement  
excèsif. »

Le second jetant le manche après la  
cognée en déclarant « que, tout compte  
fait, l'amnistie aura au moins cet avan-  
tage de délayer la situation d'une  
question à double face qui en était ar-  
rivé à embarrasser la marche de tous  
les partis. Le Sénat agira donc politi-  
quement, habilement, en n'y mettant  
pas obstacle. »

Il n'y a pas 48 heures que ces deux  
journaux disaient absolument le con-  
traire et vous pouvez mesurer, à leur  
changement de langage, si la transfor-  
mation ne sera pas encore plus  
complète d'ici au prochain jour où le  
Sénat sera saisi de la proposition  
adoptée par la Chambre des députés.

C'est M. Cazot qui a rédigé le projet,  
ainsi que son exposé des motifs. Le  
plan dont je vous ai parlé hier, de faire  
voter l'urgence et la loi par le Sénat  
dans la même séance, tient toujours et  
il a toute chance de prévaloir.

Tous les exclus qui se trouvent en  
Europe, seront à Paris, le 14 juillet,  
et qu'on en dise, ce matin, la *Re-  
publique Française* en invitant le peup-  
le de la capitale à célébrer l'armée,  
dont ce sera la fête, les amnistés se-  
ront les seuls et véritables héros de la  
solennité. N'est-il pas question de leur  
réserver une tribune sur l'Hippodrome  
de Longchamps, et le conseil munici-

pal de doit-il pas, assure-t-on, les fé-  
liciter publiquement ? Du reste, les dra-  
peaux que l'on confectioneer porteroit,  
pour la plupart, le mot amnistie en  
gros lettres, et les illuminations le  
reproduiraient également en caractères  
de feu. Il est, en outre, probable que le  
vote de la Chambre donnera lieu à  
des manifestations.

Et après, demanderont sans doute  
vos lecteurs ? Après ! Les étapes ne  
seront pas défectueuses à la démocratie  
pour arriver à son but; la Révolution so-  
ciale. N'a-t-elle pas déjà l'exécution  
des décrets du 29 mars, la suppression  
de l'immovibilité de la magistrature,  
en attendant la séparation de l'Eglise  
et de l'Etat, l'impôt progressif,  
etc., etc.

Et ne croyez pas qu'elle consente à  
désarmer, parce que le gouvernement et  
les pouvoirs publics viennent de capi-  
tuler devant elle. Le conseil municipal  
s'apprête à refuser le budget de la  
préfecture de police, sous le prétexte  
de l'arrêté de M. Thiers, en date du  
20 juin 1871 qui a réglé tous les dé-  
tails de cette organisation est illégal et  
sans valeur, parce qu'il a été rendu  
contrairement à l'article 23 de la loi  
du 24 juillet 1867, sans l'avis préalable  
du conseil municipal et du conseil  
d'Etat.

Les électeurs du 20<sup>e</sup> arrondissement  
se disposent à nommer demain Triquet  
en haine de l'opportuniste et de son  
chef, M. Gambetta, sans lequel,  
cependant, l'amnistie n'aurait pas  
abouti.

La rédaction du *Réveil social* tend à  
s'accentuer, en même temps que les  
journaux le *Proletaire* et *l'Égalité*, orga-  
nes du collectivisme révolutionnaire,  
renforcés par la collaboration  
d'écrivains nouvellement amnistés,  
voient devenir quotidiens, d'hebdoma-  
daires qu'ils étaient. On s'attend, du  
reste, à la publication d'autres jour-  
naux de cette nuance, par suite du  
retour de Félix Pyat, de Jules Vallès,  
d'Arthur Arnould, de Jourde, de Ber-  
geret, de Dereure, de Mégy, d'Éudes,  
d'Assy, de Lullier et *tufti* *quanti*.

Le monde des affaires, qui semble  
indifférent à l'amnistie, se préoccupe  
pourtant des modifications ministériel-  
les qui pourraient en être la consé-  
quence, et bien que les officieux affectent  
de considérer comme impossible le  
départ de M. Jules Ferry, de M. Var-  
roy, de l'amiral Jauréguiberry et de  
M. Andrieux on croit généralement, et  
à la Bourse, qu'ils ne seront plus en  
fonctions à la session d'automne. Mais  
ce peuvent ces prévisions, en pré-  
sence de la paix européenne qui paraît  
devoir se consolider encore à la suite  
de la conférence de Berlin, en présence  
des plus-values budgétaires, des prom-  
esses de la récolte prochaine ?

La hausse reste donc à l'ordre du  
jour et ses promoteurs trouvent qu'elle  
n'a pas encore dit son dernier mot,  
puisque, selon eux, le taux de 5 0/0  
n'est plus le mètre des placements de  
l'argent, mais bien le taux de 4 0/0,  
sinon de 3 1/2. Cette semaine, comme  
la précédente, la spéculation s'est sur-  
tout portée sur les valeurs étrangères,  
et ses observations d'il y a huit jours,  
à ce sujet, conservent toute leur ac-  
tualité.

Le dernier bilan de la Banque de  
France n'indique aucune variation de  
quelque importance. Le portefeuille a  
gagné 13,369,000 fr. L'encaisse métal-  
lique s'est accrue de 1,414,000 fr. et la  
circulation des billets a diminué de  
9,182,000 fr. Le compte courant du  
trésor s'est augmenté de 26,500,000  
francs. Les bénéfices de la semaine  
sont de 553,000 fr.

Plusieurs journaux du soir ont re-  
produit ce texte du projet de la loi  
d'amnistie, ainsi que les termes de  
l'exposé des motifs. On a donc pu lire  
ce document vers la fin de la Bourse.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il  
a été jugé de façon fort diverse. Quel-  
ques-uns l'ont trouvé habile; d'autres  
soutiennent qu'il ne masquera nulle-  
ment la défaillance finale, quoique le  
gouvernement ait enguirlandé de ra-  
isons spécieuses sa défaite avérée. Per-  
sonne n'a été sans remarquer la timi-  
dité avec laquelle M. de Freycinet est  
venu arrêter l'élan de M. Gambetta  
qui voulait proclamer aussitôt sa vic-  
toire personnelle, en faisant voter sur  
le champ l'amnistie, comme le proposait  
M. Janvier de la Motte père. C'est  
M. de Freycinet qui a réclamé le renvoi  
aux bureaux pour lundi, comme pour  
obtenir un répit nécessaire à son es-  
prit troublé par les meneurs radicaux  
qui l'ont surmené.

Les applaudissements de l'extrême  
gauche et de l'Union républicaine, à la  
fin de chaque phrase de l'exposé des  
motifs, avaient évidemment pour but  
de reconforter le Président du Conseil  
et de lui faire oublier ses anciennes  
idées contre le déchaînement de nos  
pires révolutionnaires. L'intention  
était évidente. A-t-elle réussi tout à  
fait ? Les gens avisés en doutent.  
Quoiqu'il en soit, le Rubicon est franchi  
et il faudra bien que le ministère mar-  
che.

On assurait, d'ailleurs, que le premier  
effet de la loi d'amnistie serait de faire  
tomber les poursuites commencées  
contre M. le duc de Padoue par M. le  
procureur général Dauphin. On ajoutait  
que les députés bonapartistes voteraient  
presque tous la loi, à l'exemple de  
MM. Lenglé et Janvier de la Motte.

La commission d'enquête relative à  
l'élection de Ruffec, primitivement  
composée de MM. Hénon, Versigny,  
Bernard, est modifiée par suite de la  
démission de M. Bernard, qui cède sa  
place à M. Tiersot.

On avait prétendu que M. le Génér-  
al Chanzy serait remplacé prochainement  
à l'ambassade de St.-Pétersbourg  
par l'un des frères du Président de la  
République. On demandait formelle-  
ment la nouvelle aujourd'hui, dans les  
couloirs.

On disait également que ce serait  
M. Raoul Duval qui porterait la parole  
pour S. Exc. le cardinal Bonchese  
contre le *Corsaire* qui est poursuivi à  
l'occasion d'un article calomnieux.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance,  
lu par M. Marcelin Pellet, est adopté après  
quelques observations de MM. le général  
Farré, baron Dufour, Delafosse, Reymond,  
Gauvet, La Basselière, Brière, Hugot et  
Laroche-Joubert.

M. de FREYCINET, président du conseil,  
ministre des affaires étrangères, dépose un  
projet de loi tendant à proclamer l'amnistie  
pour les faits antérieurs.

Voix. — Lisez ! Lisez !

M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL :

Messieurs,

« Depuis les paroles que le gouvernement  
a prononcées devant la Chambre des députés  
le 13 février dernier, un mouvement  
considérable s'est fait dans les esprits en  
faveur de l'amnistie. Ce mouvement, plus  
rapide que nous ne l'avions prévu, a été  
accéléré par un certain nombre d'inci-  
dents récents.

« Le calme inébranlable de la popula-  
tion parisienne en présence d'exaltations  
séditieuses, l'élection de Lyon, qui a été  
le triomphe de la légalité (Applaudisse-  
ments à gauche et au centre), enfin les  
approches de la fête nationale du 14 juillet  
(Nouveaux applaudissements), ont déter-  
miné dans les cœurs un vif sentiment de  
confiance et un besoin général d'apai-  
sement. (Applaudissements.)

« Le devoir des gouvernements sages  
n'est pas de résister systématiquement à  
ces manifestations de l'opinion (Très-bien  
très-bien !), mais de les observer avec soin  
et d'y céder à temps, quand les intérêts du  
pays ne sont pas exposés à en souffrir.  
(Applaudissements.)

« Tel est le cas aujourd'hui. L'amnistie,  
dans notre conviction profonde, peut être  
prononcée sans qu'il en résulte aucun péril  
pour la sécurité publique. Elle permettra  
de laisser rentrer sur le sol natal sept  
cents personnes au moins qui, quoiqu'elles  
soient dangereuses au dehors qu'au de-  
hors... (Très-bien très-bien ! et, plus on  
lira de vous, moins on leur attribuera  
d'importance.)

« D'ailleurs, le gouvernement est assez  
fort pour maîtriser toutes les tentatives  
d'agitation, de quelque part qu'elles vien-  
nent à se produire. (Vifs applaudissements.)

« Il n'est pas à craindre qu'on se mé-  
prenne sur la signification d'une pareille  
mesure. Nos sentiments sont connus. Jamais  
nous ne pactiserons avec le désordre. Jamais  
nous ne réhabiliterons des crimes qui  
ont soulevé toutes les consciences, et dont  
l'énormité ne peut s'expliquer que par les  
effroyables circonstances qui les ont  
vus naître. (Très-bien très-bien ! Ce n'est  
pas à votre justice que nous nous adres-  
sons, mais à votre élan.)

« Nous faisons appel aussi à des considé-  
rations d'ordre supérieur qui, à certaines  
heures, dictent aux assemblées politiques  
des résolutions. (Vifs applaudissements.)

« Ici, fermant les yeux sur l'indignité d'un  
trop grand nombre, nous vous demandons,  
pour tous indistinctement, le pardon et  
l'oubli. (Applaudissements.)

« Nous ne vous demandons, après dix ans,  
de compléter l'œuvre que vous avez déjà  
accomplie aux trois quarts, et qui ne sau-  
rait indéfiniment demeurer inachevée.  
(Très-bien très-bien !)

« Une adhésion de votre part nous créera,  
nous ne l'ignorons pas, de grands devoirs.  
En retour de votre confiance, nous aurons  
à répondre doublement de la paix publi-  
que. Nous n'y faillirons pas. Je vous prie  
de nous en assurer à la hauteur de votre  
esprit et de votre honneur. (Applaudissements.)

« Nous espérons, messieurs, que vous  
vous associerez à nos vœux, et que vous  
voudrez bien ratifier le projet de loi que  
nous avons l'honneur de vous présenter.

« Article unique.

« Amnistie est accordée à tous les con-  
damnés pour crimes et délits qui ont été  
commis avant le 1870, 1871, ainsi  
qu'à tous les condamnés pour crimes et  
délits politiques ou pour crimes et délits  
de presse commis jusqu'au 19 juin 1880.

« Le président de la République, M.  
JULES GRÉVY.

(Applaudissements bruyants et prolongés  
à gauche et au centre.)

M. LENGLE dit que le gouvernement a  
donné satisfaction à des vœux que, dans  
ce projet de loi, on n'a pas eu l'occasion de  
voir invoqués dans une interpellation,  
il invite donc ses amis à voter l'urgence.

L'urgence est mise aux voix et adoptée.

M. JANVIER DE LA MOTTE dit que la ques-  
tion de l'amnistie est connue de tout le  
monde, il est inutile de la renvoyer  
aux bureaux; il demande la discussion im-  
médiate.

M. le PRÉSIDENT dit que l'article 71 du  
règlement permet d'appliquer les deux pro-  
cédés, c'est-à-dire de discuter immédiatement ou  
renvoyer aux bureaux.

M. de FREYCINET, président du conseil,  
demande le renvoi aux bureaux.

La Chambre décide qu'elle nommera  
lundi une commission dans ses bureaux.

### BUDGET DE L'AGRICULTURE

La Chambre aborde la discussion du  
budget de l'agriculture.

La Chambre adopte les budgets de l'agri-  
culture et de l'imprimerie nationale.

M. RAYMOND dépose une proposition re-  
lative au phylloxera. La Chambre décide  
de la discussion du budget des cultes.

M. de LABASSÈRIÈRE se plaint de la dimi-  
nution du traitement des évêques. Il dit  
qu'on traite les évêques en ennemis.

La discussion générale est close.

### BUDGET DES CULTES

M. TALANDIER développe un amende-  
ment tendant à la suppression complète  
du budget des cultes afin d'obliger le gou-  
vernement à dénoncer le Concordat.

M. BOYER développe la proposition du  
budget des cultes est impossible, un con-  
trat formel liant l'Église et l'État.

M. GATINEAU, rapporteur, dit qu'il est  
loyal de voter les crédits du budget confor-  
mément au Concordat, si le traitement  
des évêques est diminué, ceux des desser-  
vants sont augmentés.

L'amendement de M. Talandier est rejeté  
par 390 voix contre 66.

La séance est levée.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX

Le procès-verbal, lu par M. le secrétaire  
adjoint, est adopté sans observation.

Correspondance. — 1<sup>re</sup> Lettre de M. le mi-  
nistre de l'Agriculture, demandant au  
Comice de désigner un délégué au Concours  
régional de Melun.

M. Hellin est désigné; il sera en même  
temps chargé de représenter le Comice au  
Congrès agricole organisé par la Société  
d'Agriculture de Melun.

2<sup>e</sup> Lettre de M. le président de la Société  
d'Agriculture d'Hazebrouck, annonçant que  
le Concours départemental se tiendra dans  
ce lieu le 12 au 20 septembre prochain,  
et que des programmes seront prochainement  
adressés.

3. Nombreux certificats de vieux ser-  
viteurs.

4. Circulaire de la Commission financière  
nommée dans l'Assemblée générale des  
sociétés agricoles, le 3 mai dernier, pour  
aviser aux moyens de faire face aux dépen-  
ses nécessaires par la défense des intérêts  
de l'agriculture. Elle demande la souscrip-  
tion du Comice. Il est décidé que le Comice  
souscrira pour la somme de 30 fr.

Concours du Comice, fixation du jour. —  
Le Comice décide que son concours d'ani-  
maux, de machines et de labourage aura  
lieu le mercredi 1<sup>er</sup> septembre et que la dis-  
tribution des prix se fera le dimanche 12.

Etat des récoltes. — M. le président, sur  
l'avis des cultivateurs présents, établit  
ainsi l'état actuel des récoltes:

**Blés.** — Les froments, dont l'apparence  
était belle, perdent depuis quelque temps  
suite de la sécheresse. Les blés anglais  
se maintiennent et talent bien.

**Maïs.** — Compromis, surtout dans les ter-  
rain secs; ils donneront, à peu d'exception  
près, une récolte médiocre.

**Avoines.** — Perdent par suite de la séche-  
resse.

**Betteraves.** — Elles ont levé incomplète-  
ment, elles souffrent et sont retardées.

**Colzas.** — Très-bonne.

**Pommes de terre.** — Apparence très-  
belle.

**Herbes.** — Mauvaises; il se prépare une  
disette pour la nourriture des bestiaux (1).

**Octrois.** — M. Butin continue sa série  
d'entretiens sur les octrois. Il insiste sur  
l'inégalité de cet impôt, sur les entraves  
qu'il apporte au commerce, surtout au point  
de vue agricole. Faisant allusion au projet  
de loi pris en considération par la Chambre  
des députés, il refuse de s'associer à une  
loi qui remplacerait les octrois par une  
taxe non générale, et se déclare partisan  
de l'intervention de l'Etat dans la répar-  
tion des fonds communs destinés à rem-  
placer les revenus des octrois qui devraient  
prendre une large part dans les produits  
des douanes.

**Azoline.** — M. Ladureau entretient le  
Comice d'un produit présenté par M. Hedde-  
bault sous le nom d'azoline. Il l'a obtenu  
en séparant industriellement au moyen  
d'un courant de vapeur d'eau à 150°, sous  
la pression de 5 atmosphères, la laine du  
coton, dans les tissus et déchets divers où  
ceux deux textiles sont mélangés.

La laine se décompose, entre en fusion  
et coule à la partie inférieure du récipient,  
tandis que le coton, le lin, les fibres végé-  
tales en un mot, restent inattaquées, et  
forment des déchets propres à la fabrication  
du papier.

M. Ladureau soumet au Comice des  
échantillons de cette transformation, et le  
produit obtenu en faisant évaporer la so-  
lution de laine. C'est un corps soluble dans  
l'eau, renfermant tout son azote à l'état  
soluble, et qui peut être assimilé au sang  
desséché dans lequel cet élément est payé  
à 2 francs 75 centimes le kil. Il ne coûte  
rien parce que la dépense de l'extraction  
est couverte par la revente des déchets  
végétaux qui peuvent servir à la fabrica-  
tion du papier.

M. Ladureau estime cette découverte  
d'un grand intérêt pour l'agriculture et  
pour l'industrie.

**Statistique de la production générale du lin.**  
— M. Renouard donne le résumé d'un tra-  
vail d'ensemble qui a préparé sur la pro-  
duction et le commerce du lin dans le  
monde entier. Il en résume que lorsque les  
principaux états producteurs voient aug-  
menter leur production et leur exportation,  
en France au contraire la statistique prouve  
une diminution progressive dans la pro-  
duction et une augmentation proportion-  
nelle dans l'importation.

M. le président fait observer que les chif-  
fres fournis par M. Renouard sont un nou-  
vel argument en faveur de la production  
nationale, et il demande que ce travail  
ainsi que tous ceux du même genre soit  
envoyé, à bref délai, à la Commission de  
défense du travail national.

**Commission.** — Le Comice désigne ensuite  
la sous-commission, composée de membres  
du Comice du canton d'Hautbourdin, qui  
sera chargée de préparer la visite des fer-  
mes de ce canton.

La séance est levée à une heure.

### INFORMATIONS

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spec-  
tateur*:

« Nous apprenons que l'Ordre et le Peuple  
français, organes du prince Napoléon,  
viennent d'être vendus à MM. Ferdinand  
Barrot, Godelle et Marius Martin.

« Ces deux journaux deviendront les or-  
ganes de la politique bonapartiste dynasti-  
que et catholique. »

**Une nomination.** — Par décret en date  
d'hier, M. Florens, conseiller d'Etat direc-  
teur général des Cultes, est nommé com-  
missaire du gouvernement pour la discus-  
sion du budget des Cultes.

Une circulaire ministérielle vient de re-  
commander aux Prêts d'inviter les Maires  
de leur département à prendre les disposi-  
tions nécessaires pour faire célébrer, dans  
chaque commune, l'anniversaire du 14  
juillet comme fête nationale.

On affirme que le ministre de la Justice,  
ému de la campagne entreprise par M. Gam-  
betta et Challeml-Lacour, aurait l'inten-  
tion de poser au futur conseil des ministres  
la question de savoir s'il n'y a pas lieu  
d'ouvrir une instruction contre ce journal.

(1) Rapport de quinzaine à M. le préfet avant  
les pluies.

Si nos renseignements sont exacts à ce  
sujet, nous pouvons ajouter que ce serait  
la seconde fois que M. Cazot aurait cette  
intention, et que le ministre de l'Intérieur,  
par suite des rapports du préfet du Rhône,  
s'est déjà opposé aux poursuites et ce, afin  
d'éviter un procès qui par son retentisse-  
ment et son résultat pourrait tourner à la  
confusion du gouvernement.

Le ministère a reçu de M. Desprez des  
rapports qui ne l'ont pas satisfait. Ils re-  
présentent Léon XIII et le cardinal Nina  
comme fort mécontents du tour que prend  
en France, contre la liberté religieuse, la  
politique du gouvernement.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1881 prescrivait  
que chaque année, le 14 juin, aurait lieu  
en Algérie une fête en l'honneur de l'anni-  
versaire de la prise d'Alger. Cet arrêté  
vient d'être rapporté par M. Albert Grévy.  
M. le gouverneur civil a jugé qu'à aujour-  
d'hui, un demi-siècle après la prise d'Alger,  
la célébration solennelle de cet anniversaire  
n'a plus les mêmes raisons d'être. La fête  
du 14 juin sera remplacée par la fête du 14  
juillet. Il paraît que, même près d'un siècle  
après la prise de la Bastille, la célébration  
de cet anniversaire a toujours les mêmes  
raison d'être.

### Bulletin Economique

Le commerce de la région. — Voici  
quelques chiffres qui ne prouvent pas que  
les affaires sont en bonne situation dans  
le Nord. Ils sont extraits d'un rapport publié  
par les bureaux de la direction des douanes  
de Lille, pour le mois de mai dernier.

**Importation**

Laines en masse	2,183,674 kilog.
Lin taillé et étoupes	2,332,378 »
Coton en laine	56,761 »
Fil de lin	81,293 »
Houille	16,312,320 »
Toiles	101,233 »

**Exportation**

Lin taillé	659,994 kilog.
Fil de lin	67,294 »
Fil de laine	333,542 »
Tissus de laine pure	84,883 »
« mélangée	37,749 »
Toile	937 »

### ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

On sait qu'une circulaire du ministre de  
la guerre, en date du 2 juin, réduit de 20 0/0  
la première portion du contingent de la  
classe de 1878. Il en résulte qu'un nombre  
assez considérable de jeunes gens passe de  
la première portion dans la deuxième, et ne  
font ainsi qu'un an de service. Ils ren-  
treront dans leurs foyers en novembre pro-  
chain.

Voici les derniers numéros appelés pour  
les cantons de l'arrondissement de Lille:  
Lille-Nord-Est, 324. — Id. Centre, 240. —  
Id. Sud-Ouest, 127. — Id. Ouest, 120. — Id.  
Sud-Est, 427. — Armentières, 233. — Seclin,  
113. — Lannoy, 152. — Quésnoy-sur-Deulle,  
165. — Pont-à-Marcq, 131. — L'Arleux, 247,  
273. — Id. Ouest, 189. — Hautbourdin, 229.  
— Tourcoing Sud, 253. — Id. Nord, 247. —  
La Bassée, 130. — Cysoing, 134.

On lit dans la *Veille France*:

« Tous nos amis apprendront avec plaisir  
que M. Alexandre Jomphe de Ligne et  
M. Gustave Thiéry, avocat dont on connaît  
le dévouement et le zèle infatigable pour  
la défense des intérêts religieux, viennent  
d'être nommés par N. S. Père le Pape che-  
valiers de l'ordre de Pie IX. Jamais distinc-  
tion plus précieuse ne fut mieux méritée. »

M. Alfred Newham, architecte-secré-  
taire de la Société des architectes du Nord,  
vient d'obtenir au congrès de Paris la mé-  
daille d'or, pour ses travaux dans la ré-  
gion.

« Tous nos amis apprendront avec plaisir  
que M. Alexandre Jomphe de Ligne et  
M. Gustave Thiéry, avocat dont on connaît  
le dévouement et le zèle infatigable pour  
la défense des intérêts religieux, viennent  
d'être nommés par N. S. Père le Pape che-  
valiers de l'ordre de Pie IX. Jamais distinc-  
tion plus précieuse ne fut mieux méritée. »

M. Alfred Newham, architecte-secré-  
taire de la Société des architectes du Nord,  
vient d'obtenir au congrès de Paris la mé-  
daille d'or, pour ses travaux dans la ré-  
gion.

« Cette rencontre ne laisse pas d'être char-  
mante.

« Un groupe d'avocats du barreau de Lille  
vient, nous dit-on, d'arrêter définitivement  
les termes d'une adhésion motivée à la  
consultation de M. Roussel.

« Le mémoire de nos juristes, qui  
soutient une étude approfondie des textes  
légalis invoqués par les auteurs des dé-  
crets, comptait environ une quarantaine  
de pages. Il doit paraître dans les premiers  
jours de la semaine prochaine, revêtu de  
nombreuses et honorables signatures.

M. Albert Leclercq, ancien huissier au-  
dientier à la Cour d'appel de Douai, fils de  
M. Th. Leclercq, ancien huissier à Tour-  
coing, est nommé huissier à la résidence  
de Tourcoing, en l'étude de son père et en  
remplacement de M. Victor Lamarque, dé-  
missionnaire.

On lit dans le *Progress du Nord*:

« M. Delabre, ancien maire de Rumilly,  
dont nous avons annoncé la candidature  
au conseil général dans le canton de  
coing, nous écrit que l'état de sa santé l'ob-  
lige à renoncer à toute candidature. »

Si le temps le permet, c'est cette aprè-  
midi, à cinq heures, qu'aura lieu la fête de  
la gymnastique et d'armes organisée par la  
société *L'Antenne* dans son local de la rue  
du Chemin de Fer, 77.

« Une enquête est ouverte concernant un  
détournement d'argent assez important  
qui aurait été commis au préjudice de  
M. Verlytte, directeur de la société des  
coupons commerciaux.

En sautant sur un tas de balles superpo-  
sées sur un camion en marche, dans la rue  
de l'Épée, près de l'Abreuvoir, un hom-  
me de peine, Henri Motte, âgé de 25 ans, a  
mis le pied sur une balle mal équilibrée et  
est tombé sur le pavé. Les deux roues de  
droite du véhicule lui ont passé sur les  
jambes. On le croyait grièvement blessé;  
mais par un hasard heureux, Motte n'avait  
reçu aucune blessure. Il s'est relevé lui-  
même et a regagné son domicile.

Les journaux de Lille ont reçu de la  
mairie la communication suivante:

« La commission chargée par le conseil  
municipal de Lille de préparer le pro-  
gramme de la Fête Nationale du 14 juillet, s'oc-  
cupe sérieusement d'organiser un grand  
festival, avec le concours de musique  
parlement du Nord et contrées limitrophes.

Des primes en numéraires sont offertes aux  
sociétés qui y prendront part; elles leur  
seront dévolues par la voie du sort et con-  
formément aux règles suivantes:

1<sup>re</sup> division. — Sociétés comptant plus  
de 100 membres. — Une prime de 800 fr., une  
de 300, une de 200.

2<sup>me</sup> division. — Sociétés composées de  
25 à 40 membres. — Une prime de 200 fr.,  
une de 100, quatre de 50.

« Une médaille commémorative sera en  
outre distribuée à chaque société.

« Les musiques de la ville de Lille, qui  
forment une division particulière, ne  
participeront pas au tirage des primes pré-  
citées. »

Les journaux de Lille publient la lettre  
suivante:

Monsieur le rédacteur,

« Les patrons, annoncez-les, pour res-  
ter dans la stricte légalité, ils ne fermeront  
leurs ateliers qu'aujourd'hui samedi 10 cou-  
rant.

« Pas plus que la première, cette décision  
n'est conforme à nos règlements, et les ou-  
vriers se refusent complètement à recevoir  
leurs livrets à cette date.

« Pour rester dans la stricte légalité, il  
faudrait que les patrons prévoient leurs ou-  
vriers des décisions qu'ils ont prises le sa-  
medi soir, en quittant les ateliers; faute  
de quoi, ils ne sont pas en règle avec la loi.

« Nous avons des précédents à l'appui  
de nos affirmations.

« Il est en effet arrivé que des ouvriers  
qui avaient prévu leur huitaine, vers le  
milieu de la semaine, se sont vu refuser  
leurs livrets à l'expiration des huit jours,  
sous le prétexte qu'ils auraient dû prévénir  
le samedi, au moment de la semaine.

« Or, ce qui existe pour les ouvriers doit  
exister pour les patrons.

« Nous espérons d'ailleurs que les pa-  
trons, avant de mettre à exécution les gra-  
ves mesures qu'ils ont prises, comprennent  
que leurs intérêts sont fortement en jeu et  
qu'une cessation de travail serait actuelle-  
ment une perte réelle pour leurs établisse-  
ments.

« Quant à nous, nous attendrons leur  
décision avec fermeté.

« Dès que tous les ouvriers auront repris  
leurs livrets, ils quitteront Lille et pren-  
dront du travail ailleurs.

« Les demandes d'ouvriers des villes voi-  
sines sont nombreuses, et les salaires sont  
de 30 0/0 supérieurs à ceux de Lille.

« Les ouvriers ne reculeront certainement  
pas devant une telle mesure.

« Agréez, etc.

« Pour les ouvriers mouleurs  
et ajusteurs de Lille,  
CORDEZ et PÉARR.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 19 Juin

Les marchands de journaux. — Abus  
de confiance.

Vendredi, à l'audience de la deuxième  
chambre correctionnelle de Lille, s'est dé-  
roulée une affaire dont la solution intéres-  
se les gérants de journaux dans les rap-  
ports avec les créanciers qu'ils chargent de  
la vente au numéro sur la voie publique.

Les deux Dupont, père et fils, ont été  
condamnés à six mois de prison et à trois  
mois de surveillance pour avoir, pendant  
environ trois mois, un différend survenu entre  
eux et l'administration du journal. Il y eut  
aussi compte à faire et les deux associés se  
trouvèrent redevables, au dire de leurs  
anciens mandataires, d'une somme de 72 francs.

Dupont, père et fils, contestèrent le chif-  
fre de cette somme et, après bien des pour-  
parlers, finirent cependant par payer, quand  
ils furent poursuivis par leurs anciens  
mandataires, qui leur avaient été confiés  
contre eux.

L'affaire, malgré cela, suivit son cours à  
la requête du ministère public.

Les inculpés ont obtenu l'assistance judi-  
ciaire et M. Bouteille est chargé de leur  
défense.

Les consorts Dupont répondent aux ques-  
tions de M. le Président que s'ils ont été  
résus de payer pendant si longtemps, c'est  
qu'il y avait eu à faire. Ils ont voulu  
se tenir nautis, jusqu'à règlement définitif  
entre eux et leurs anciens patrons. Aujour-  
d'hui ils ont soldé les 72 fr. qu'on leur ré-  
clamait, mais ce n'a été que pour éviter la  
poursuite correctionnelle dont ils étaient  
menacés.

Un dialogue très vif s'établit entre le dé-  
fenseur d'office et M. Liège, marchand de  
journaux en gros, qui est témoin dans l'affaire.  
Il s'agit de préciser l'époque où les  
inculpés ont cessé de vendre des journaux  
pour le compte du témoin. Ce détail, au-  
quel l'honorable et habile défenseur paraît  
attacher de l'importance ne peut être  
clairci.

La défense présente ses clients comme  
des commerçants traitant chaque jour des  
affaires avec un fabricant d'articles de com-  
merce; ce ne sont pas des mandataires  
aux ordres du journal. Ils ne peuvent donc  
être condamnés pour abus de confiance.  
D'ailleurs le corps du délit, si délit il y a,  
n'existe pas. Le journal plaignant n'a  
absolument rien à réclamer.

M. le substitut de Borville ne partage pas  
cette manière de voir. Les inculpés ont  
payé, il est vrai, mais sous la menace d'une  
poursuite. Le délit n'en existe pas moins et  
il est à regretter que le fait de la ré-  
mission de la qualité de mandataires  
qu'avaient les consorts Dupont.

Le tribunal donne raison au ministère  
public, en condamnant Dupont père et fils,  
chacun à deux mois de prison, avec chef  
d'abus de confiance, étant employés au  
journal.

On dit qu'appel est interjeté.

— Par décret inséré à *l'Officiel* d'aujourd'hui  
M. Resbere, receveur particulier à Douai est  
nommé à Montagne, en remplacement de  
M. Bischer qui passe à Douai.

— SOLESMES. — A l'occasion de la Fête na-  
tionale du 14 juillet, le conseil municipal de la  
ville de Solesmes vient de voter une somme de  
deux mille francs dont quinze cents francs  
pour les pauvres, et le restant pour les frais  
d'illuminations et d'un bal public sur la Grande  
Place.

— ERQUINGHEM. — Un affreux accident est  
arrivé, vendredi matin, dans la Blanchisserie  
de M. Mulliez, à Erquinghem. Un ouvrier, nommé  
Houquet, en se penchant au-dessus d'une  
cuve de savonnage, a perdu l'équilibre, et est  
tombé dans l'eau bouillante.

On l'a retiré respirant encore, mais sa vie  
est en danger.

— SAINT-OMER. — Hier, a été close la session  
des assises du Pas-de-Calais, après la  
condamnation à deux ans de prison de Désiré  
Baux, de Robecq, pour vol. Louis Baux, âgé  
de quinze ans seulement, est renvoyé jusqu'à  
dix huit ans dans une maison de correction.

— SAINT-OMER. — Par décret du 12 juin,  
M. Jérôme Decroos a été nommé notaire en  
remplacement de M. Cambry, démissionnaire  
en sa faveur.

— ARRAS. — Par arrêté préfectoral, M. Lori-  
quet, Henry, archiviste en